

Envoi : 10/07/2018
Réception par le Préfet : 10/07/2018
Publication : 13/07/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2018-7-11-1

Séance du vendredi 6 juillet 2018

**COOPERATION AVEC LE CERCLE DE YANFOLILA AU MALI
PARTENARIAT 2018
CONVENTIONS CADRE, OPERATIONNELLE ET DE FINANCEMENT**

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. ADRIAN, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENT :

M. TRIMAILLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-11-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 18 mai 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la poursuite du partenariat entre le Département du Haut-Rhin et le Cercle de Yanfolila au Mali en 2018.
- Attribue une subvention à hauteur de 29 000 € à GESCOD (Grand Est Solidarités et Coopérations au Développement), coordinateur de cette coopération, pour 2018.
- Autorise le versement de cette aide conformément aux modalités stipulées dans la convention de financement 2018, jointe à la présente délibération (l'incidence financière est prévue en section de fonctionnement sur le programme F714 – imputation 65-048-6562-2687-114 pour un montant de 29 000 €).
- Précise que le Département percevra, le cas échéant, les fonds attribués par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) soit 29 000 € (la recette sera imputée au programme F714 – imputation 74-041-74718-2687-114).
- Autorise le reversement de ces fonds, en une seule fois, à GESCOD pour la mise en œuvre du projet (ce reversement sera imputé au programme F714 – imputation 65-048-6562-2687-114).
- Approuve la convention cadre annuelle de coopération pour 2018, la convention opérationnelle de partenariat 2018 entre le Département et les différents partenaires de cette coopération ainsi que la convention de financement 2018 avec GESCOD (jointes à la présente délibération) et autorise la Présidente à signer ces trois documents.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité